

ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8

On s'abonne
A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne	20
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués doi-
vent être remis au bureau du
journal la veille de la reproduc-
tion, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne
A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 3 MAI

LES VRAIS MOTIFS

Nous avons cru d'abord et nous avons dit que nos ministres voulaient jouer aux sauveurs et se donner les gants de sauver une société qui n'était menacée, sérieusement du moins, dans le présent que par leur République. Mais d'autres faits se sont produits qui nous ont amené à croire que cette tactique d'enfoncers de portes ouvertes n'était peut-être pas aussi innocente qu'elle en avait l'air au premier abord.

Ces faits sont les arrestations brutales et sans motifs de MM. de Morès et Mordacq et surtout le soin et l'entêtement qu'ont mis les journaux officieux républicains, comme le *Siècle* et le *Matin* par exemple, à mêler le nom des princes, du royal prisonnier de Clairvaux et de ses plus intimes amis à celui des personnes arrêtées soi-disant pour complot contre l'ordre public, et cet entêtement des journaux du gouvernement à ne pas se rétracter a été tellement manifeste que M. le duc de Luynes, outré de la persistance de ces mensonges, dédaignés jusque-là, a envoyé au *Gaulois* la dépêche que nous avons donnée hier.

Attribuer les mouvements socialistes attendus pour le 1^{er} mai à un complot des princes, chercher dans l'assemblage des noms de M. de Morès et du duc de Luynes la preuve de complicité des royalistes avec les organisateurs des manifestations, telle semble avoir été la préoccupation dernière du gouvernement.

M. Constans voulait-il seulement, grâce aux arrestations et aux perquisitions, saisir certains papiers compromettants pour lui, se venger de quelques incidents de la période électorale à Toulouse ou encore essayer de légitimer devant l'opinion européenne la prolongation de l'inique détention de Monseigneur le duc d'Orléans ? Beaucoup s'arrêtent à cette dernière hypothèse et n'ont peut-être pas tort.

M. Laur est allé visiter M. de Morès dans sa prison, et celui-ci a expliqué ainsi le vrai motif de son incarcération :

« — Voyez-vous, Laur, M. Constans sait que j'ai des papiers concernant le Tonkin, Richaud et autres choses ; on a cru me les choper (sic). On s'est fourvoyé ; je brûle tous les soirs ou je mets en sûreté au fur et à mesure.

» Comme vous le voyez, c'est toujours l'affaire Richaud qui marche. Car enfin, on n'arrête pas un homme parce qu'il a l'intention de manifester. C'est un délit nouveau inventé pour moi. Allez ! nous sommes en plein drame de cape et d'épée avec M. Constans, et vous en verrez d'autres. La lettre de cachet, les oubliettes, le poison qu'on nous a donné positivement, le soir de la conférence antisémitique, les estafiers, les complots noirs, rien n'y manque. On fera là-dessus d'excellents romans plus tard.

» Tous ceux qui ont fait afficher des placards, qui ont conseillé la descente dans la rue, ont eu aussi, comme moi, l'intention de manifester.

» On a enfoncé mon bureau à coups de marteau. C'est inouï, et nous sommes à la fin du XIX^e siècle !

» — Mais, dit M. Laur en l'interrompant, on parle aussi de l'arrestation du duc H. de Luynes, d'un complot royaliste. Avez-vous des papiers le concernant ?

» — Encore une fausse piste pour dissimuler le vrai motif. Jamais Honoré ne m'a écrit que des billets insignifiants. Nous ne sommes plus du tout dans les mêmes idées ; il s'est séparé de moi, on l'a vu dans les gazettes.

» Ah ! par exemple, ce qui est abominable, mon cher Laur, ce sont les menottes ! Les menottes, deux fois, à moi, un officier de dragons, prêt à me faire casser la tête pour le pays... (Et l'émotion le suffoquait un peu).

» Quant à M. Athalin, il est parfait, c'est un gentleman. »

La Saint-Philippe

La Saint-Philippe est pour la Maison Royale une double fête.

Les royalistes ont adressé en ce jour, au Père et au Fils, leurs hommages respectueux, l'expression de leur dévouement et de leurs espérances.

Le Père est en exil, le Fils est en prison. Madame la Comtesse de Paris, partagée entre deux devoirs, est allée où l'appelle son cœur maternel, à Clairvaux, pour embrasser son vaillant fils et lui apporter les tendresses et les encouragements de Monsieur le Comte de Paris.

Le jeune Prince, qui enviait la joie de porter l'uniforme français, apprend comment un petit-fils de Henri IV se dévoue à sa patrie, même alors que des mains criminelles ont voulu l'en arracher. Il donne à tous un grand exemple.

Que Dieu le garde !

La France monarchique salue Monsieur le Comte de Paris et le vaillant Prince que la Providence tient en réserve.

A CLAIRVAUX

Les princesses sont arrivées à 2 heures 1/2 à la Maison centrale. Au moment de leur arrivée, M^{re} le duc d'Orléans se trouvait en compagnie du colonel Parseval, rentré dans la matinée de son voyage en Angleterre.

Au nom de Monsieur le Comte de Paris comme au nom de tous les membres de leur famille, elles ont souhaité la fête du cher prisonnier.

Les princesses ont pu, bien légitimement aussi, se faire les interprètes de tous les Français qui tiennent à honneur d'exprimer en cette grande occasion leurs sentiments d'affection et de reconnaissance.

Les premiers trains avaient amené à l'adresse du Prince un nombre assez considérable de bouquets, la plupart superbes. Ces envois ont profondément touché le prisonnier qui, pour la première fois, se voit souhaiter sa fête en prison. La cellule, où reçoit M^{re} le duc d'Orléans, était littéralement encombrée de fleurs.

Madame la Comtesse de Paris et la princesse Hélène sont restées jusqu'à cinq heures

avec le prisonnier, qu'elles ont trouvé toujours aussi ferme, aussi vaillant.

LES BLESSÉS DU 1^{er} MAI

L'Agence Havas a transmis hier aux journaux la dépêche suivante :

« Plusieurs journaux réduisent à une vingtaine le nombre des blessés de la bagarre de la rue du Cirque.

» Une grande animation a régné jusqu'à minuit sur les boulevards et dans les faubourgs.

» L'affluence était considérable dans la rue Royale et sur le boulevard de la Madeleine, où la police a dû refouler plusieurs fois la foule envahissante.

» Une légère bagarre s'est produite place de la République. Un inconnu a tiré trois coups de revolver. Personne n'a été atteint. Plusieurs arrestations ont été opérées. La foule a été ensuite dispersée. »

D'après la *France*, le nombre des gardiens de la paix qui ont été contusionnés assez grièvement dans la journée de jeudi s'éleverait à une quinzaine.

LE 1^{er} MAI A LENS

Il n'y a eu de désordres graves nulle part, sauf à Lens (Pas-de-Calais), où la situation est devenue subitement très grave vers six heures et demie. A l'issue du meeting de la place Verte, les gendarmes regagnaient leur caserne, quand un groupe de mineurs se mit à les huer, criant : A bas la gendarmerie !

Le lieutenant Gest ayant donné l'ordre d'arrêter l'un des délinquants, une échauffourée s'est produite. Les gendarmes ont été assaillis à coups de briques, de chopes et de tessons de bouteilles. Le lieutenant Gest a reçu une brique en pleine poitrine et deux de ses hommes ont été blessés près de lui. Un mineur qui se faisait remarquer par son exaltation saisit la bride du cheval de l'officier qui riposta par un coup de sabre. L'ouvrier est atteint au poignet et a l'artère coupée.

Une véritable bagarre s'ensuit ; les gendarmes continuant leur route se reforment sur la place de la Gare poursuivis par les huées de la foule qui continue à leur jeter des projectiles de toute espèce.

Voyant ses hommes serrés de trop près, le lieutenant Gest ordonne une nouvelle charge pendant laquelle plusieurs mineurs sont blessés. La situation devient fort critique quand, très heureusement, les deux compagnies du 3^e génie, détachées à Avion, arrivent en toute hâte. Les gendarmes se réfugient dans l'intérieur de la gare pendant que le génie fait évacuer la place et occupe militairement toutes les rues y aboutissant.

Une dizaine de mineurs ont été blessés plus ou moins grièvement.

TROUBLES DANS LE NORD

La journée du 1^{er} mai a été calme, à Roubaix et à Tourcoing ; mais celle du 2 mai a vu naître les troubles.

Voici les dépêches reçues, à ce sujet :

« Roubaix, 2 mai.

» La grève menace de devenir générale ; l'élément anarchiste a pris la tête du mouvement.

» Beaucoup d'ouvriers qui voulaient travailler ont été empêchés par les grévistes qui ont arrêté eux-mêmes les machines.

» On évalue de 30 à 35,000 le nombre des grévistes.

» Des bandes parcourent les communes voisines, Wattrelos, Wasquehal, Croix et Tourcoing, forçant les ouvriers à cesser leur travail et brisant les portes, les vitres, etc.

» Les renforts demandés à Lille ne sont pas encore arrivés.

» Plusieurs arrestations ont été effectuées. »

« Tourcoing, 2 mai.

» La situation devient très grave : vingt-six établissements sont en grève.

» 5,000 grévistes de Roubaix viennent d'envahir notre ville.

» On craint des troubles. »

Le 1^{er} Mai à l'Étranger

La journée du 1^{er} mai n'a pas justifié les craintes qu'elle avait pu susciter. Les mesures prises par les gouvernements ont sans doute fait réfléchir les meneurs. Partout on semble s'être conformé au programme : mettre partout en avant la volonté des classes ouvrières de réduire à huit heures la journée de travail. Les manifestations, bon gré mal gré pacifiques, n'ont point justifié cette prétention : elles n'ont donc point fait faire un pas en avant à la solution de cette question. La note grave, c'est le commencement d'une organisation socialiste internationale. Là est le danger pour l'avenir. La journée du 1^{er} mai ne saurait donc être considérée comme la préface d'une transformation socialiste, qui pourra donner tôt ou tard de légitimes appréhensions à toutes les nations que les problèmes économiques préoccuperont de plus en plus.

Cette considération générale exposée, voici quel a été en Allemagne, en Angleterre, en Autriche, en Belgique, en Espagne, en Italie, etc... le caractère de la manifestation du 1^{er} mai.

A Berlin :

La population ouvrière a conservé un calme parfait, donnant, par cette attitude, un démenti formel à des pronostics alarmants.

Pas de troupes visibles. Les soldats étaient dissimulés dans certains points stratégiques. Toutes les réunions publiques étaient interdites.

De Vienne on télégraphie :

« Tout de suite on s'aperçoit du caractère international de la journée.

» Les orateurs ont développé cette théorie que, depuis le congrès de Paris de 1889, il ne doit plus y avoir d'Allemands, de Français, de Tchèques, de Hongrois, mais des travailleurs se serrant les coudes pour marcher à la conquête de la liberté. »

A Bruxelles, les organisateurs avaient convoqué tous les ouvriers sans distinction d'opinion, et avaient proscrit tous les emblèmes

politiques. Comme on l'avait prévu, rien de grave ne s'est produit.

A Madrid, la pluie et la grêle ont dispersé la foule; cependant il y a eu quelques attroupements après la promenade au Prado, dans les environs du Buen-Retiro.

A Alicante, à Murcie, à Salamanque, à Bilbao, à Saragosse, à Cordoue et à Malaga, tout a été tranquille.

A Séville, il y a eu une manifestation de mille ouvriers qui portaient une bannière avec l'inscription: « Vive la journée de huit heures! » A part cela tout a été tranquille.

Londres offrait partout sa physionomie habituelle.

De Lisbonne, rien à signaler. L'ordre a été parfait partout.

C'est cependant le pays sur lequel les socialistes croyaient devoir le plus compter pour manifester bruyamment.

LE GÉNÉRAL BOULANGER

On lit dans la France :

« Dans le monde qui tient de près à l'ancien ministre de la guerre, on est persuadé qu'après la conférence tenue avec MM. Déroulède, Laguerre, Naquet et Laisant, le général aurait décidé de se constituer prisonnier et de faire réviser le procès de la Haute Cour.

» M. Henri Rochefort, qui habite actuellement Londres, aurait également décidé de suivre l'exemple du général.

» Voici dans quelles conditions s'opérerait cette rentrée :

» Samedi soir ou dimanche, le général Boulanger télégraphierait à M. Carnot, président de la République, son intention de s'embarquer pour la France.

» Dans ce télégramme, il ferait des réserves au sujet de la juridiction exceptionnelle appelée à le juger de nouveau. Mais il consentirait à se présenter devant le Sénat, constitué en Haute Cour de justice. Il déclarerait agir en loyal soldat.

» Le général Boulanger terminerait en indiquant à M. Carnot l'endroit et l'heure précise de son débarquement sur la côte française.

» L'ancien ministre de la guerre revêtirait, en cette circonstance, toujours d'après ses amis politiques, l'uniforme de grande tenue de général de division.

» Ce débarquement aurait lieu dimanche 4 mai, dans la journée. »

BULLETIN FINANCIER

Paris, 2 mai 1890.

La Bourse a été très animée; et si la hausse n'a pas fait de nouveaux progrès, du moins on a consolidé sans discussion l'avance de la veille. Le 3 0/0 ferme à 89.32; le 4 1/2 0/0 à 106.20.

Le Crédit Foncier s'est avancé à 1,333.75. Dans sa séance, le conseil d'administration a autorisé pour 4,040,986 fr. de nouveaux prêts dont 2,895,500 fr. en prêts fonciers et 1 million 145,486 fr. en prêts communaux.

La Banque de Paris en hausse accentuée à 800. La Banque Nationale du Brésil se tient à 578.75.

On négocie la Société Générale à 475; la Banque d'Escompte à 524.25; la Société de Dépôts et Comptes Courants à 606.25.

La Société Civile Immobilière du boulevard des Capucines ayant une participation dans l'exploitation industrielle des immeubles de la rue Basse-du-Rempart, construits ou à construire, a créé 2,200 actions de jouissance ayant droit à 10 0/0 des bénéfices nets réalisés par une société fermière, pendant 50 ans, des immeubles sociaux. On calcule que le revenu annuel de chacune de ces actions peut être évaluée à 27 fr. Ces actions de jouissance sont offertes en prime aux souscripteurs d'obligations à raison d'une action de jouissance pour dix obligations souscrites.

L'obligation des Chemins Economiques reste à 400, coupon détaché.

NOUVELLES MILITAIRES

ÉCOLES A FEU

Les écoles à feu, au polygone de Fontainebleau, ont commencé lundi par le tir des offi-

ciers élèves de l'École d'application d'artillerie, auxquels succéderont les trois batteries à cheval de la garnison.

Viendront ensuite faire leurs tirs au même polygone les 12^e et 13^e d'artillerie, en garnison à Vincennes, le 16^e bataillon de forteresse, de Rueil, et les élèves de Saint-Cyr. Ces exercices ne se termineront qu'au mois de septembre.

L'extrémité du polygone présente cette année un coup d'œil très curieux: pour se rapprocher le plus possible de la réalité, on a construit en planches peintes tout un village, avec maisons, église, clocher, etc.; de loin l'illusion est complète. Ça et là, on remarque encore des silhouettes de cavaliers, de tirailleurs, de batteries; de plus, on a organisé toute une série de buts mobiles qui évolueront devant le feu des batteries dans toutes les directions. Ces buts mobiles sont mis en mouvement à l'aide de solides fils de fer et de poulies de renvoi.

NOUVELLES EXPÉRIENCES SUR LA PÉNÉTRATION DU FUSIL MODÈLE 1888

D'après l'*Allegemeinen Reichs-correspondenz*, des expériences ont eu lieu à Berlin au point de vue de la pénétration du nouveau projectile, et elles auraient donné les résultats suivants :

Un arbre de 120 ans, qu'un homme ne pouvait entourer de ses deux bras, a été traversé: le projectile a traversé également, jusqu'à des distances de 300 mètres, des plaques de fer et d'acier d'une épaisseur de 7 millimètres.

PILULES GICQUEL, purgatives. 1 f 50

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

CHAMBRE DES NOTAIRES DE L'ARRONDISSEMENT DE SAUMUR

Voici la composition de la Chambre des Notaires de notre arrondissement (exercice 1890-1891 :

MM.

Doussain, notaire à Doué-la-Fontaine, *président*.

Le Baron, notaire à Saumur, *syndic*.

Taugourdeau, notaire à Montreuil-Bellay, *rapporteur*.

Breton, notaire à Varennes-sous-Montsoreau, *secrétaire*.

Fouché, notaire à Saint-Georges-le-Tourel, *trésorier*.

Gautier, notaire à Saumur, et Brevet, notaire à Tigné, *membres*.

VOL DE DRAPS ET SERVIETTES

Depuis quelque temps, M^{me} veuve Jouannault, propriétaire de l'hôtel des Trois-Ancre, place de l'Hôtel-de-Ville, s'apercevait que son linge diminuait dans une proportion formidable. Elle exerça une active surveillance et acquit bientôt la conviction qu'elle était volée par une dame B., originaire de Bourgneil, habitée de son hôtel qu'elle n'avait presque pas quittée depuis le mois de janvier.

M^{me} B., âgée de 72 ans environ, était bien la voleuse. Elle a soustrait en détail le minime stock de 24 draps et 6 douzaines de serviettes. Elle ne prenait jamais que le linge sale.

Pour s'en débarrasser c'était bien simple. Après l'avoir fait blanchir, elle le portait en détail chez des revendeurs et brocanteurs. Elle se donnait comme une personne gênée par la crise actuelle, pleurait presque pour se séparer de son cher linge. Chez l'un, elle donnait un nom toujours existant, mais jamais le sien; elle demeurait à Nantilly pour les revendeurs des Ponts, à la Croix-Verte pour ceux de Nantilly. Elle exploitait aussi la campagne. Elle a fait des affaires à Villebernier.

Hier, la police, prévenue par M^{me} Jouannault, a arrêté dans le Square la bonne femme vêtue en campagnarde. Elle humait l'air et digérait un bon déjeuner qu'elle s'était offert chez M^{me} Jouannault.

Dans un premier interrogatoire devant M. le Commissaire de police, elle a fait des aveux qui

ne sont peut-être pas complets. Au moment de son arrestation, elle avait encore trois draps sous sa robe.

Les enfants de cette femme, informés, auraient promis de désintéresser la propriétaire de l'hôtel des Trois-Ancre.

CHUTE SUR LES TRAMWAYS

Hier, dans l'après-midi, deux élèves-officiers descendaient, dans un tilbury à une très modeste allure, la place de la Bilange. Arrivés vis-à-vis des magasins de la Belle-Jardinière, leur cheval glissa sur les rails des tramways et s'abattit. Les deux sous-officiers furent précipités sur le pavé.

Ils se sont relevés aussitôt sans contusion grave. Le cheval était couronné; remis sur les jambes, il avait peine à marcher.

Encore des victimes des tramways, et l'administration ne s'occupe pas de cette intéressante entreprise!

UNION SAUMUROISE

Demain dimanche 4 mai, continuation du concours au fusil Gras (200 m.), au stand de l'École de cavalerie, de 9 heures à 11 heures du matin.

Les premiers prix attribués à ce concours comprendront :

Une douzaine de couteaux de table argent, deux objets d'art, une superbe canne tige acier, deux sujets terre cuite, quatre gravures sujet militaire, etc.

MM. les Sociétaires sont priés de vouloir bien se présenter au stand à l'ouverture du concours, c'est-à-dire à 9 heures du matin; et de 1 heure à 3 heures, tir au stand, rue des Boires, au fusil, au pistolet et à la carabine.

Le vice-président chargé du tir, PUICHAUD.

CONFÉRENCES DE M. BOUCHARD A BRAIN ET A ALLONNES

Nous apprenons que M. Bouchard, délégué départemental pour le service du phylloxéra, dont tout le monde connaît la compétence en matière viticole, doit faire, le dimanche 11 mai courant, dans le canton Nord-Est de Saumur, deux conférences sur les procédés de culture et le traitement des maladies de la vigne.

Nous engageons vivement tous les vigneron du canton à assister à ces intéressantes conférences. Car si le phylloxéra n'a pas fait son apparition dans cette portion de notre arrondissement, il n'en est pas moins indispensable de rechercher avec soin tous les moyens propres à redonner à nos vignobles, malheureusement déjà très appauvris, leur ancienne richesse et les meilleurs remèdes pour combattre les nombreuses maladies de la vigne qui chaque année font des ravages toujours croissants.

Les conférences de M. Bouchard auront lieu, le dimanche 11 mai, à Brain-sur-Allonnes, à 1 heure 1/2, et le même jour, à Allonnes, à 4 heures.

Nous nous réservons d'en rendre compte.

ASSEMBLÉES DES ENVIRONS

Dimanche 4 mai, à la Croix-Verte.

Dimanche 11 mai, au Pont-Fouchard.

Jeudi 13 mai (Ascension), à Villebernier.

M^{me} SEGOND-WEBER

C'est lundi prochain que nous applaudirons à Saumur cette remarquable artiste dans *Jeanne d'Arc* et *Horace*.

Toute la presse parisienne a acclamé M^{me} Segond-Weber dans les rôles de tragédienne. Ses débuts, sous le nom de M^{lle} Weber, furent un événement parisien.

Voici quelques notes prises au hasard dans différents journaux :

Il faut saluer l'avènement d'une enfant, inconnue hier, et qui sera, demain, une Sarah Bernhardt: M^{lle} Weber. Depuis les grands jours de Rachel, on n'avait pas vu plus brillant début. M^{lle} Weber est née du drame moderne. Qu'elle y reste fidèle.

HENRI DE BERNIER (*Nouvelle Revue*).

Weber... en qui je salue l'aurore d'un grand talent.

FRANÇOIS COPPÉE.

Un seul mot peut qualifier M^{me} Segond-Weber: elle a été géniale. Ce n'est pas en vain qu'on a prononcé le grand nom de Rachel à ses débuts.

FERNAND FOUQUET.

La nature l'a comblée de ses dons. Quelle voix! Grave, pénétrante et douce, chaude et vibrante.... Je ne sais que M^{me} Sarah Bernhardt, en son beau temps, qui aurait eu cette grâce de la personne, cette élégance de gestes et d'attitudes, cette chaleur passionnée, cette mesure exquise du débit. C'est un jeune astre qui se lève.

(*Le Temps*.)

SÉANCE DE DANSE DE L'UNION CHORÉGRAPHIQUE DE TOURS

Depuis quelque temps, les vieilles danses françaises sont redevenues en honneur dans la plupart des salons *select*. Le menuet, la pavanne, la gavotte alternent avec la valse, toujours gracieuse, et le cotillon, qui ne l'est guère. Cette réminiscence chorégraphique sera très bien accueillie, et le maintien, les bonnes manières ne peuvent que gagner à l'étude et à la pratique de ces sortes de distractions mondaines. A cet effet, je lisais ces jours-ci, dans un grand journal illustré parisien, la description des différentes figures de la pavanne, descriptions accompagnées de dessins de Mars artiste-touchés. Cette danse, très gracieuse, ainsi que celles déjà nommées, demandent une étude suivie, à cause de la difficulté des pas. C'est pourquoi nous voyons aujourd'hui surgir des sociétés chorégraphiques dans le genre de celle de Tours, dont l'*Écho* a déjà entretenu ses lecteurs, et qui donnait avant-hier soir une séance sur notre scène théâtrale.

Le public, peu habitué encore à ce genre de spectacle, n'était pas venu en grand nombre. Une autre fois, lorsque la chorégraphie classique sera mieux acclimatée, les curieux seront plus nombreux.

On a pris un intérêt tout particulier à l'exécution irréprochable de ces danses, que les jeunes artistes des deux sexes mènent avec une correction remarquable.

Le quadrille français, la gavotte, une danse russe et plusieurs autres divertissements ont été fort applaudis.

Ces jeunes danseurs tourangeaux portent un costume des plus gracieux, qui ajoute aux ébats un charme de plus.

Pour donner plus d'attrait à cette petite fête, la Musique municipale était venue jouer plusieurs morceaux de son répertoire.

Les pauvres n'ont pas été oubliés. Une quête a été faite à leur profit.

NEMO.

M. DE MORÈS

D'après les détails biographiques publiés par la *Lanterne* et reproduits par beaucoup de journaux, le marquis de Morès, dont on parle tant depuis son arrestation, était entré à Saint-Cyr en 1877; il en sortit, comme tous les élèves-cavaliers, pour faire un stage d'une année à Saumur.

Il portait alors le nom de Antoine Maucà de Vallombrosa. Il est du reste fils du duc de ce nom, qui habite à Cannes une magnifique villa dont on a annoncé, ces jours derniers, la vente à un membre d'une famille royale d'Europe.

Son cours fait, il vint en qualité de sous-lieutenant au 1^{er} cuirassiers, qui tenait garnison à Mauberge. Un certain nombre d'officiers menaient joyeuse vie, au 1^{er} cuirassiers, mais ils furent bien vite dépassés par le nouvel arrivé, qui s'installa à deux kilomètres environ de la ville, dans un château très vaste.

Il était, du reste, presque aussi souvent à Paris qu'au régiment et, pour faire plus commodément les quatre heures d'express qui séparent Mauberge et la capitale, il s'était offert le luxe d'un splendide wagon-salon que très généreusement, du reste, il mettait à la disposition de ses camarades. Cela dura le temps que le régiment séjourna à Mauberge.

A Lunéville, où il se rendit l'année suivante et où se trouvent plusieurs généraux, la discipline, avec laquelle, à différentes reprises, il avait eu maille à partir, devint plus ferme.

Cela le gêna, aussi ne tarda-t-il pas à chan-

ger de régiment. Il passa au hussards et passa officier d'ordonnance d'un général de division. L'année suivante, ses cinq années de service étant terminées, il donna sa démission.

ANGERS. — La fête du 135^e — La fête du 135^e régiment d'infanterie a eu lieu hier, 2 mai, anniversaire de la bataille de Lutzen, à laquelle le régiment a pris une part glorieuse. Cette fête a été terminée par une retraite aux flambeaux.

TOURS. — Les processions. — Nous apprenons qu'un nouveau mouvement en faveur du rétablissement des processions va se produire à Tours.

Les organisateurs du pétitionnement vont revenir à la charge et recueillir de nouvelles signatures.

Nous ne pouvons que les encourager dans cette tâche qui, pour être ardue, n'en est que plus méritoire. (*Messager d'Indre-et-Loire.*)

UNE INFORMATION JUDICIAIRE

Une information est ouverte, par M. le juge d'instruction de Rennes, contre un nommé Charles Vivien, domicilié à Rennes, agent du Crédit Foncier d'Epargne, 10, avenue Reille, à Paris. Cet individu, chargé par cette Société financière de vendre des valeurs à lots, parcourait les maisons en ville et dans les campagnes, et obtenait des souscriptions au moyen de manœuvres frauduleuses.

Trompant les souscripteurs sur la nature et la portée de leurs engagements, il faisait signer des mineurs à l'insu de leurs parents et des femmes mariées à l'insu de leurs maris.

SABRES A TRENTE SOUS

On lit dans le *Journal de Rennes* :

« On peut voir actuellement à la montre d'un des magasins de notre ville — que nous ne nommerons pas — des sabres à vendre pour 1 fr. 50 pièce. Ce n'est pas cher et nombre de gens se sont déjà offert ce petit cadeau, qui est à la portée de toutes les bourses.

« Ces sabres sont ceux du modèle réglementaire Chassepot, ils portent encore sur la garde la matricule militaire.

« Ils ont évidemment été vendus par l'État comme armes hors d'usage. On ne peut reprocher à l'État de vendre les vieux fusils et les vieux sabres hors de service; mais on peut s'étonner qu'on vende déjà ceux du modèle 1866 qui sont encore en service dans certains corps, pompiers, vétérans, etc.

« Faut-il que les besoins d'argent soient pressants ! Comme un particulier aux abois qui vend ses meubles, le gouvernement en est réduit à faire argent de tout.

« On n'avait jamais vu, croyons-nous, les

armes de guerre françaises livrées ainsi au public, et vendues au premier venu pour quelques sous.

« Le moment est d'ailleurs particulièrement bien choisi. Notre bonne ville de Rennes possède heureusement peu d'anarchistes; mais si quelques exaltés — ou quelques fumistes — avaient voulu s'offrir une petite manifestation pour le 1^{er} mai, ils auraient eu là des armes toutes trouvées — et à un prix avantageux. »

FAITS DIVERS

LA CURE DES IVROGNES

Nous trouvons dans les *Archives neurologiques* un curieux rapport sur un hôpital tout spécial qui fonctionne en Suisse et qui a pour but : la cure des ivrognes — c'est l'asile d'Ellikou (sur le Thur).

Cet établissement, ouvert le 1^{er} janvier 1885, a été fondé sous les auspices du professeur Foré, de Zurich, un des champions de la lutte contre l'alcoolisme en Suisse. Malgré ses débuts modestes, cet établissement peut être appelé à rendre de grands services dans un pays dont des districts entiers ont été ruinés et dépeuplés par le terrible fléau.

En fondant l'asile d'Ellikou, on est parti de l'idée que, pour agir efficacement sur un ivrogne, il est nécessaire de l'arracher à son milieu ordinaire, pendant une période suffisante pour pouvoir le désalcooliser, pour lui rendre le goût du travail, et, par une éducation morale appropriée, lui rendre l'énergie et le courage moral nécessaires pour résister à la tentation.

Le principe fondamental de l'établissement est celui de l'abstinence complète.

L'économe et les employés de la maison ne doivent pas boire d'alcool, afin de ne pas devenir un objet de tentation pour les pensionnaires. Ceux-ci doivent en entrant s'engager à rester au moins trois mois dans la maison, cette période minimum étant absolument nécessaire à un traitement de ce genre. Pendant la durée de leur séjour, on cherche à les occuper, suivant les aptitudes de chacun, mais autant que possible au grand air. Entre les heures de travail, l'économe et ses aides cherchent à agir sur les malades et à refaire leur éducation morale.

Deux médecins sont chargés de la surveillance de l'établissement. Depuis son ouverture jusqu'au mois d'octobre, l'asile a hébergé 33 pensionnaires. Au 1^{er} octobre, 17 avaient quitté l'établissement, dont 7 complètement guéris, 7 améliorés, 2 sans changement et 1 atteint d'aliénation mentale. Jusqu'à aujourd'hui, 9 ont gardé l'abstinence totale, 4 boivent modérément et 3 sont retombés.

Ces résultats sont de date trop récente pour

avoir une grande valeur, ils sont néanmoins encourageants et donnent bon espoir pour l'avenir. Le prix de pension est de 600 francs par an pour les pensionnaires ordinaires et de 965 francs pour les pensionnaires ayant une chambre à part.

Le rapport constate que tous ces malheureux vont volontiers à l'asile; ils arrivent au bout de peu de temps à reconnaître que c'est pour leur bien, et 7 d'entre eux se sont même engagés à y rester une année entière.

GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS

Dimanche 4 mai

Représentation donnée par M^{me} Segond-Weber, de la Comédie-Française.

JEANNE D'ARC, drame en vers, en 5 actes.
HORACE, tragédie en 4 actes.

Théâtre de Saumur

LUNDI 5 MAI 1890

Une seule représentation donnée par

M^{me} SEGOND-WEBER

De la Comédie-Française

M. SEGOND, de l'Odéon.

JEANNE D'ARC

Drame en vers, en 5 actes, d'Alexandre Soumet.

M^{me} SEGOND-WEBER jouera le rôle de *Jeanne d'Arc*.

DISTRIBUTION :

Le duc de Bourgogne, M. Segond (de l'Odéon). — Le père de Jeanne d'Arc, M. Chamblard. — Le duc de Bedford, M. Dauvillier. — Hermangart, M. Véron. — Adhémar, M. Clot. — Marguerite, M^{lle} Renée Derigny (de l'Odéon). — Louise, M^{lle} Marie Lecomte. — Lionel, M. Loire. — Un gélier, M. Malavier. — Un homme du peuple, M. Radoux. — Juges, soldats, hommes du peuple.

HORACE

Tragédie en 4 actes, de Pierre Corneille.

M^{me} SEGOND-WEBER jouera le rôle de *Camille*.

DISTRIBUTION :

Horace, M. Segond (de l'Odéon). — Le vieil Horace, M. Chamblard. — Curiaque, M. Dauvillier. — Valère, M. Véron. — Sabine, M^{lle} Renée Derigny (de l'Odéon). — Julie, M^{lle} Dray. — Flavian, M. Malavier. — Procule, M. Bernard.

ORDRE DU SPECTACLE : 1^o *Horace*; 2^o *Jeanne d'Arc*.

Bureaux, 7 h. 1/2; rideau, 8 h. »/»

Le **VIN AROUD** au Quina, au Fer et à la Viande, est le médicament le plus énergique pour combattre la chlorose, l'anémie et l'appauvrissement du sang. Il convient aux personnes affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou par l'*Influenza*, et ses suites. — Toutes pharmacies.

INJECTION BROU

40 ans de succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les écoulements anciens ou récents. EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE. Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien, 102, RUE RICHELIEU, PARIS.

SAISON DE PRINTEMPS

Les personnes qui ont l'habitude de se purger au printemps, celles qui craignent le retour des *maladies chroniques* ou qui sont incommodées par le sang (apoplexie), la *bile* ou les *humeurs*, trouveront dans le *Chocolat de Desbrière* un purgatif agréable et très efficace. Il se vend dans les Pharmacies.



LE GRESHAM

C^o Anglaise d'Assurances sur la Vie, fondée à Londres en 1818. Actif : 106 Millions 578,528 fr. 96. ASSURANCES VIE ENTIERE, MIXTES, A TERME FIXE. Extra risques modérés de Guerre et de Voyages. RENTES VIAGERES. Payables mensuellement au taux de 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100. A Paris, dans les immeubles de la C^o, 30, Rue de Provence et dans les départements chez MM. les Agents de la C^o.

M. SOREL, 18, place Saint-Pierre.

GLYCÉRINE MINÉRALISÉE PARFUMÉE

DE **A. RIVAUD**

Chimiste breveté, à SAUMUR

Médaille aux Expositions.



Cette glycérine se prépare en rouleaux pour bains, en flacons pour la toilette, elle prévient et guérit promptement les affections de la peau, qu'elle adoucit et parfume. *Dartres, Eczéma, Démangeaisons, Chute des cheveux.*

Elle est précieuse pour les soins hygiéniques quotidiens et intimes et contre les pellicules. Les médecins l'ordonnent journellement.

Lire la notice, envoyée franco sur demande. Dépôt général chez l'inventeur, à Saumur. Se trouve partout, pharmacies, bains, coiffeurs, etc., etc.

PILULES GICQUEL

Souveraines contre **Constipation, Bile, Glaires, Maux d'Estomac, Manque d'Appétit, Maux de Tête, Etourdissements, Douleurs, Rhumatismes**. 1^o 50 la boîte. — Dans toutes les Pharmacies.

Épicerie Centrale

Rue Saint-Jean, Saumur

P. ANDRIEU

Spécialité de Boîtes et Bonbons pour baptême.

Dragées amande, le demi kilog.	0.80
— demi-fine, —	1.20
— fine, —	1.60
— surfine, —	1.80
— vanille, —	2.00
Pralines grises et roses, depuis 90 cent.	

BOITES BAPTÊME GARNIES
125 grammes, 1 fr — 250 grammes, 1 fr. 50 — 500 grammes, 2 fr. 25.

Toutes nos boîtes sont garnies en dragées de qualité extra fine bien assorties; le poids que nous indiquons est le poids net contenu dans les boîtes.

Ces boîtes peuvent se faire sur commande, avec nom et date de naissance, en 24 heures, pour une douzaine au moins (1 fr. 50 pour la composition).

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

Cession de fonds de commerce

Par acte sous signatures privées du 20 avril 1890, enregistré à Vihiers, le premier mai 1890, folio 9, case 15, par le receveur qui a perçu les droits, M. VICTOR GASNAULT, épiciériste et cirier à Vihiers, a cédé à M. JULES COURANT, ouvrier cirier à Cléré, le fonds de commerce de cirier-épiciériste que M. Gasnault exploitait à Vihiers.

Cette vente a eu lieu moyennant 8,412 fr. 36 payables en l'étude de M^e DELMAS, huissier à Vihiers : 3,000 fr. le 20 mai 1890; 1,536 fr. 48 c. le 13 octobre suivant, et 1,536 fr. 48 le 13 avril 1891.

Pour insertion, DELMAS.

ON DEMANDE un jeune homme pour apprendre le commerce de la Nouveauté. S'adresser au bureau du journal.

Études de M^e BOUDIN, avoué à Paris, rue Baillif, n^o 5.
Et de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur (Maine-et-Loire).

VENTE

Aux enchères publiques et sur licitation,

Au plus offrant et dernier enchérisseur, A. DISTRÉ, en une salle de la Mairie, par le ministère de M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur (Maine-et-Loire),

En douze lots

DES IMMEUBLES

Ci-APRÈS DÉSIGNÉS

Situés à **Distré**, près Saumur (Maine-et-Loire)

Comprenant :

GRANDE ET BELLE

MAISON de CAMPAGNE ET TERRES

L'ADJUDICATION aura lieu le **Dimanche 1^{er} Juin 1890**, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra : Qu'en exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de la Seine, le 13 mars 1890;

Et à la requête de :
1^o Madame Jeanne-Marie-Clémence-Edmée de la Loge d'Ausson, épouse de M. Charles-Marie-Georges Pochet, avocat, agréé près le tribunal de commerce de la Seine, et de ce dernier, demeurant ensemble à Paris, rue Etienne-Marcel, n^o 54 ;
2^o M. Paul-Edmond-André de la Loge d'Ausson, célibataire, soldat au 95^e régiment d'infanterie en garnison à Bourges ;
Ayant pour avoué M^e Boudin, demeurant à Paris, rue Baillif, n^o 5 ;
D'une part ;

En présence de :
1^o M. Edme-François-Wilfrid de la Loge d'Ausson, avocat, demeurant à Paris, rue Tiquetonne, n^o 64.

Agissant en qualité de tuteur naturel de :
1^o M. Thierry-Jacques-François-Rolland de la Loge d'Ausson ; 2^o et Mademoiselle Marie-Antoinette-Elisabeth-Emilie de la Loge d'Ausson, ses deux enfants mineurs, nés de son mariage avec Madame Clémence Moreau, sa femme décédée ;
2^o M. Le Senne, avocat, demeurant à Paris, rue de Sèze, n^o 4.

Au nom et comme subrogé-tuteur desdits mineurs de la Loge d'Ausson, faisant au besoin fonction de tuteur à cause de l'opposition d'intérêts pouvant exister entre M. de la Loge d'Ausson père et les mineurs de la Loge d'Ausson, ses enfants et pupilles ;

Et encore en présence, ou lui dûment appelé, de :

M. René-Charles Blanchet, demeurant à Paris, rue d'Assas, n^o 24,
Subrogé-tuteur AD HOC des mineurs de la Loge d'Ausson ;
Il sera, le dimanche 1^{er} juin 1890, à une heure du soir, procédé, en une salle de la Mairie de Distré et par le ministère de M^e Lelièvre, notaire à Saumur, commis à cet

effet, à la vente aux enchères publiques, en douze lots, des immeubles ci-après désignés, sur les mises à prix fixées par le jugement, savoir :

DÉSIGNATION

Premier lot.

Un morceau de terre faisant partie d'une pièce de terre dite la Grande-Pièce, d'une contenance superficielle de 15 ares 68 centiares, joignant au levant la grande route, au midi le 2^e lot, au nord et au couchant MM. Serrault et Perreau, mur séparatif avec ce dernier.

Mise à prix 500 fr.

Deuxième lot.

Un autre morceau de terre faisant aussi partie de la Grande-Pièce, d'une contenance superficielle de 16 ares 38 centiares, joignant au levant la grande route, au midi le 3^e lot, au nord le 5^e lot, au couchant Serrault et le 1^{er} lot.

Mise à prix 800 fr.

Troisième lot.

Un autre morceau de terre faisant partie de la Grande-Pièce et d'une contenance superficielle de 15 ares 15 centiares, joignant au levant la grande route, au midi le 4^e lot, au nord le 5^e lot, au couchant le 2^e lot.

Mise à prix 600 fr.

Quatrième lot.

Un autre morceau de terre faisant partie de la Grande-Pièce, d'une contenance superficielle de 15 ares 35 centiares, joignant au levant la grande route, au midi un chemin, au nord le 5^e lot, au couchant le 3^e lot.

Mise à prix 600 fr.

Cinquième lot.

Un autre morceau de terre faisant partie

de la Grande-Pièce, d'une contenance superficielle de 32 ares 48 centiares, joignant au couchant et au levant Serrault et les 2^e, 3^e et 4^e lots, au midi un chemin, au nord le 6^e lot.

Mise à prix 900 fr.

Sixième lot.

Un autre morceau de terre faisant partie de la Grande-Pièce, d'une contenance superficielle de 46 ares 87 centiares, joignant au levant et au nord le 7^e lot, au midi un chemin, au couchant M. Perreau, mur séparatif entre.

Mise à prix 1,400 fr.

Septième lot.

Un autre morceau de terre faisant partie de la Grande-Pièce, d'une contenance superficielle de 30 ares 40 centiares, joignant les mêmes que le 6^e lot.

Mise à prix 900 fr.

Huitième lot.

Un autre morceau de terre faisant partie de la Grande-Pièce, d'une contenance superficielle de 36 ares 1 centiare, joignant au levant le 7^e lot, au midi, au nord et à l'ouest des chemins.

Mise à prix 1,000 fr.

Nuvième lot.

Une Vaste et belle Maison de campagne

Élevée au rez-de-chaussée avec plafond voûté, renfermant logement de jardinier, cuisine, vestibule, fruiterie, cave et celliers.
D'un premier étage accédé par un perron et comprenant vestibule, salle à manger, office, salon, trois chambres et cabinets.
Vastes greniers sur le tout, couverts en ardoises.

Jardins d'agrément et potager.
Derrière la maison, vastes communs et grande cour.
Petit bâtiment d'exploitation.
Le tout, et y compris le 10^e lot, entouré de murs, d'une contenance superficielle de 86 ares 96 centiares d'après les titres et de 82 ares 23 centiares d'après les arpentages, joint d'un côté la grande route, d'autre le chemin de l'Eglise, et à l'ouest M. Perreau.

Mise à prix..... 20,000 fr.
Dixième lot.

Un morceau de terre en forme de triangle, dit le Carré-d'Asperges, d'une contenance superficielle de 14 ares 6 centiares, joignant au levant la route, au nord et au midi Sorrault, au couchant le jardin du 9^e lot.

Mise à prix..... 1,000 fr.
Onzième lot.

Un clos dit le Clos-de-la-Croix, compris au cadastre pour une contenance de 44 ares, sous le n° 482 de la section E.

Mise à prix..... 1,200 fr.
Douzième lot.

Un morceau de terre dit l'Eschalière, porté au cadastre sous le n° 164 de la section E, pour une contenance de 6 ares.

Mise à prix..... 100 fr.

Total des mises à prix: vingt huit mille sept cents **28,700 fr.** francs, ci.....

L'adjudicataire du 9^e lot devra prendre, en sus de son prix et suivant l'estimation du commissaire-priseur, le mobilier de toute nature existant dans ce 9^e lot.

ENTRÉE EN JOUISSANCE IMMÉDIATE

PAIEMENT DES PRIX
Un tiers dans les quatre mois de la vente.

Et les deux tiers de surplus dans un délai de trois ans, avec faculté d'anticiper suivant les stipulations du cahier d'enchères.

Faculté de réunion des 9^e et 10^e lots

Fait et rédigé à Paris, le 24 avril 1890, par l'avoué poursuivant soussigné.

Signé: **BOUDIN.**

Enregistré à Paris, le 24 avril 1890, f° 9, c° 1. Reçu 1 fr. 88 c., décimes compris.

Signé: **DULON.**

S'adresser, pour les renseignements:

- 1° A M^e BOUDIN, avoué poursuivant la vente, demeurant à Paris, rue Baillif, 5;
- 2° A M^e LELIÈVRE, notaire à Saumur, rue Beaupaire, 17, dépositaire du cahier des charges;
- 3° A M^e TISSIER, avoué, demeurant à Paris, rue Sainte-Anne, n° 50;
- 4° A M^e COLLET, avoué, demeurant à Paris, rue Thérèse, n° 25.

Études de M^e HENRI LECOY, avoué-licencié à Saumur, rue Pavée, n° 1,
Et de M^e LE BARON, notaire à Saumur, rue d'Orléans.

A VENDRE

En un seul lot

En l'étude et par le ministère de M^e LE BARON, notaire à Saumur, commis à cet effet,

UNE MAISON

Agencée pour le commerce
Sise à Saumur, rue du Portail-Louis, n° 60,

Avec toutes ses circonstances et dépendances,

Appartenant à M. LORRAIN-NEVEU, négociant à Saumur.

L'ADJUDICATION aura lieu le **Mercredi 28 Mai 1890**, à une heure de l'après-midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra:

Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête par la Chambre du conseil du Tribunal civil de première instance de Saumur, le dix-huit avril mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistré;

Et aux requêtes, poursuites et diligences de:

1° M. Lorrain-Neveu, négociant, demeurant à Saumur, rue du Portail-Louis, actuellement en état de liquidation judiciaire, aux termes d'un jugement du Tribunal de commerce de Saumur, en date du vingt-quatre mars mil huit cent quatre-vingt-dix, enregistré;

2° M. Ludovic Proust, expert comptable, demeurant à Saumur, rue Dacier, n° 43; Agissant au nom et comme liquidateur judiciaire du sieur Lorrain-Neveu sus-nommé, et pour l'assister et autoriser en cette qualité;

Ayant pour avoué constitué M^e Henry LECOY, exerçant près le Tribunal civil de première instance de Saumur, demeurant dite ville, rue Pavée, n° 1;

Il sera, le mercredi vingt-huit mai mil huit cent quatre-vingt-dix, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de M^e LE BARON, notaire à Saumur, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé, procédé à la vente aux enchères publiques,

en un lot, au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux et après l'accomplissement des formalités prescrites par la loi, de l'immeuble dont la désignation suit:

**DÉSIGNATION
LOT UNIQUE**

Une maison, agencée pour le commerce, sise à Saumur, rue du Portail-Louis, n° 60, comprenant:

Au rez-de-chaussée, corridor, grand salon, salle à manger et office;

Au premier étage, quatre chambres et un cabinet;

Mansarde et vaste grenier;

Cour, dont le sol est cimenté, couverte en verre;

Au fond de la cour, cuisine, arrière-cuisine, surmontées d'une chambre et d'un cabinet; cabinet d'aisances.

Cette maison joint au nord et au couchant M^e Pasquier, au midi M. Elie Neveu, au levant la rue.

L'acquéreur aura la faculté de conserver, moyennant un prix à fixer par experts, l'agencement commercial, notamment la galerie et les casiers installés dans la cour.

Mise à prix..... 10,000 fr.

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant la vente, soussigné.

LECOY.

Enregistré à Saumur, le mai mil huit cent quatre-vingt-dix, folio case

Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé: **L. PALUSTRE.**

S'adresser, pour les renseignements:

- 1° A M^e LECOY, avoué poursuivant la vente à Saumur, rue Pavée, n° 1;
- 2° A M^e LE BARON, notaire à Saumur, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Le **SAMEDI 17 mai 1890, à midi, à Saumur, en l'étude de M^e LE BARON, notaire,**

Une MAISON dite

LA MAISON-NEUVE

Sise aux Bouteilleries, commune de Saint-Lambert-des-Levées,

Avec Jardin & Dépendances diverses

Appartenant à M. et M^{me} DES-HAYES.

S'adresser à M^e LE BARON, notaire. (360)

A VENDRE

Belle Maison de Campagne

Située à Saint-Cyr-en-Bourg, à cent mètres de la gare,

Jardin potager, clos de vigne, vastes caves.

S'adresser à M^e LECOMPTE.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 24 juin 1891,

Le Moulin de Basseu

Situé commune de Brézé, alimenté par le canal de la Dive et le ruisseau de la Petite-Maine.

Monté à 3 paires de meules, ce moulin peut travailler pour le commerce.

Très belle situation à proximité de la gare de Brézé.

S'adresser à M. EPOUDRY, régisseur de M. le marquis de Brézé, ou à M^e LECOMPTE. (124)

A LOUER DE SUITE

Chambre avec Cabinet

CAVE ET GRENIER

43, Montée du Fort.

UN ÉCRIVAIN ayant fait ses preuves désirerait prendre la direction d'un journal conservateur en province.

Etude de M^e LEPERT, notaire à Baugé.

A CÉDER

IMMÉDIATEMENT

Un Établissement

DE

BAINS CHAUDS

Situé au centre de la ville de Baugé.

Pour avoir tous renseignements, s'adresser à M^e LEPERT.

Étude de M^e DEGREGZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées.

A VENDRE

JOLI CHALET

Dominant la Loire, entouré de jardin et de bosquets, situé à Cunault, sur le bord de la route de Saumur, occupé autrefois par M^{me} COSNIER.

Résidence charmante pendant la belle saison.

Pour visiter, s'adresser à Adèle BESNARD-ELIE, à Cunault, et, pour traiter, au notaire.

Étude de M^e DEGREGZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées.

VENTE

DES

Objets Mobiliers

GARNISSANT

LE CHATEAU DE BOUMOIS

L'an 1890, les dimanche, lundi, mardi, 11, 12 et 13 mai; les dimanche, lundi, mardi, 18, 19 et 20 mai; les dimanche, mardi, 25 et 27 mai, et jours suivants, s'il y a lieu, à l'heure de midi précis, M^e DEGREGZ, notaire à Saint-Clément-des-Levées, procédera, à la requête de M. Edmond BIGEAU, propriétaire à Saumur, à la vente, aux enchères publiques, des meubles et objets mobiliers garnissant le château de Boumois, commune de Saint-Martin-de-la-Place.

Cette vente aura lieu dans la cour du château.

On vendra notamment:

Seize lits garnis;

Buffets de salle à manger et de salon, une suspension de salle à manger, pendules;

Tables rondes, tables carrées, tables à ouvrage, tables de nuit, tables de jeu, tables de toilette et autres;

Une armoire et une glace antiques;

Glaces, commodes, bureaux, secrétaires, un coffre-fort;

Armoires à glaces et à portes pleines;

Tapis, fauteuils, chaises garnies et cannelées;

Tableaux et livres de toutes sortes;

Une très grande quantité de linge: draps, serviettes, nappes, essuie-mains, etc., etc.;

Batterie de cuisine complète, vaisselle et verreries;

Outils de toute espèce, bancs et chaises de jardin;

Matériel d'élevage d'oiseaux, une couveuse-éleveuse artificielle;

Grande quantité de bouteilles vides, fûts de barriques, fûts de quarts, et une foule d'autres objets.

On paiera comptant, plus 40 pour 100, et avant l'enlèvement de tout objet vendu. (361)

M^{me} Biron

LINGE à la MAIN & BRODERIES

Rue Haute-Saint-Pierre.

A VENDRE

Comptoir, Rayons et Enseigne

S'adresser à M^{me} BARDOU, rue Dacier, 47. (341)

MAGASIN

D'ÉPICERIE

A céder

Au centre de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

PILULES BEECHAM

Célèbre Remède anglais contre les MALADIES du FOIE, de l'ESTOMAC et des NERFS: Accumulation de bile et de glaires, constipation, migraines, etc. Les PILULES BEECHAM purifient le sang et en régularisent le cours: aussi sont-elles très recommandées aux Dames.
Préparées par THOMAS BEECHAM, à St-Helens (Angleterre)
Prix: 2 fr. et 4 fr. 50 avec instruction détaillée.
Soleils Représentants pour la France et les Colonies: Pharmacie Anglaise des Champs-Élysées: 62, Avenue des Champs-Élysées, 62 et Pharmacie HOGG, 2, Rue Castiglione, PARIS.
DÉTAIL DANS TOUTES LES PHARMACIES.
Dépôt à Saumur, pharmacie NORMANDINE.

SULFATE DE CUIVRE

1^{re} Marque 98 O/0 de pur

Entrepôt: **Rue Dailly, SAUMUR**

Chez **M. A. COURTET**

ÉPICERIE PARISIENNE
IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

Baisse de prix sur les Pâtes alimentaires

Vermicelle, Macaroni, Pâtes de Lyon, au lieu de 0,45, le demi kil. **0,40**

Vermicelle, Macaroni, Nouilles, Lazagnes et Pâtes d'Italie, au lieu de 0,55, le demi kilog. **0,50.**

Les mêmes sortes, en qualité extra de blé dur de Russie, dont nous sommes seuls dépositaires, au lieu de 0,60, le demi kilog. **0,55.**

Goûtez: la Crème de Marrons « Cevenole », nouveau dessert, saveur exquise des marrons glacés, depuis 0,45 le pot.

Purée de marrons, toute préparée, pour canapé de volaille, veau, etc., et tous usages de cuisine.

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

A SAINTE-GENEVIÈVE

Tapisseries Artistiques

M^{me} CAMILLE NOEL

10, rue du Marché-Noir, Saumur,

se charge de tous les DESSINS et TRAVAUX de TAPISSERIE et de BRODERIE qu'on voudra bien lui confier.

GRAND CHOIX DE TAPISSERIES DE STYLE ET DE TRAVAUX POUR DAMES

Articles Spéciaux pour Pensionnats.

Vente et Location de Métiers.

LE JOURNAL DES CAMPAGNES

Journal d'Agriculture progressive et Industrie agricole

(35^e ANNÉE)

Paraissant tous les Samedis. — Avec de nombreuses figures

ADMINISTRATION: 15, RUE DE Tournon, PARIS

Franco à domicile, un an, 6 fr.; — Six mois, 3 fr. 50; — Trois mois, 2 fr. 50.

Le Journal des Campagnes est le meilleur marché et le plus complet de toutes les publications spéciales. Chaque numéro contient un article relatif aux principaux faits de la semaine, de nombreux articles et notes agricoles, horticoles et de jardinage, une jurisprudence rurale, des recettes hygiéniques et d'économie domestique, ainsi que le cours détaillé des principales denrées, une causerie scientifique.

Envoi gratuit de numéros spécimens, sur demande.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.